Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-BS_DELIB8_2026-DE

# LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à neuf heures et trente minutes,** le Bureau Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude, au siège du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières, sous la Présidence de Monsieur Eric Ménassi, Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 16
Nombre de délégués présents ou représentés : 10
Date de convocation du Comité : 28 septembre 2026

**Délégués titulaires présents** :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES ;
Grand Narbonne : Marie Christine THERON-CHET
SM Aude Centre : M. Christian MAGRO ;
SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ
SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART
SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES
SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES
Carcassonne Agglo : M. Eric Ménassi ;
CC Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Serge MARRET
CC Minervois au Caroux : Mme Sylvie MIQUEL

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-BS_DELIB8_2026-DE



M. Xavier BELART a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DE LA SORTIE D'INVENTAIRE D'UN VEHICULE**

Le Président revient sur la catastrophe de Pomas et informe le Bureau que lors du passage de la tornade, un véhicule de la flotte automobile du SMMAR a été sinistré.

**Considérant** l'expertise des assurances en date du 17/09, déclarant le véhicule épave ;
Il convient donc de le sortir de l'inventaire :

1 RENAULT CLIO Evolution tce 90-24
Date d'acquisition 13/08/2024
Immatriculation : GY-765-JM
N° inventaire : 2024-14-217828
Valeur d'achat : 16 873.00 €
Valeur Nette Comptable : 11 128.14 €
Indemnité de l'assurance : 11 820 €

A l'unanimité des voix le Comité Syndical :

**AUTORISE** le Président à retirer de l'inventaire le véhicule cité ci-dessus

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*
*Pour extrait conforme*

**Eric MÉNASSI**
**Président du SMMAR EPTB AUDE**

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr